(CE) No. 1907/2006



 GRATIL

 Version 9 / F
 Date de révision: 27.02.2018

 102000000550
 Date d'impression: 27.02.2018

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial GRATIL

Code du produit (UVP) 05938848

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisation Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Bayer S.A.S.

Bayer CropScience

16, rue Jean Marie Leclair

69009 Lyon France

Service responsable E-mail: fds-france@bayer.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone

+33(0)4.72.85.25.25

d'appel d'urgence

Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Amidosulfuron

(CE) No. 1907/2006



CRATIL

 Version 9 / F
 Date de révision: 27.02.2018

 102000000550
 Date d'impression: 27.02.2018



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

Conseils de prudence

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la

réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Granulés à disperser dans l'eau (WG) Amidosulfuron 75 %

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	NoCAS /	Classification	Conc. [%]
	NoCE / REACH Reg. No.	RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Amidosulfuron	120923-37-7 407-380-0	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	75,00
Laurylsulfate de sodium	151-21-3 205-788-1 01-2119489461-32-XXXX	Flam. Sol. 2, H228 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 Acute Tox. 4, H332 Acute Tox. 4, H302 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	> 1,00 - < 25,00
Kaolin	1332-58-7 310-194-1	Non classé	> 1,0

Information supplémentaire

Amidosulfuron 120923-37-7 Facteur M: 100 (ac	te), 100 (chronic)
--	--------------------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

(CE) No. 1907/2006



 GRATIL

 Version 9 / F
 Date de révision: 27.02.2018

 102000000550
 Date d'impression: 27.02.2018

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime

en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement

souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la

maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre

AntiPoison.

Contact avec la peau Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible,

avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si une

irritation se développe et persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un

médecin.

Ingestion Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un

médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun symptôme connu ou attendu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique. En cas d'ingestion de quantité

importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal

et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la

poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance

ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de :, Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique), Oxyde de carbone (CO), Oxydes

de soufre, Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

(CE) No. 1907/2006



 GRATIL

 Version 9 / F
 Date de révision: 27.02.2018

 102000000550
 Date d'impression: 27.02.2018

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces

contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la

protection de l'environnement

Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux

souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Utiliser un équipement de manutention mécanique. Nettoyer à fond

les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Récupérer le produit dans un emballage

correctement étiqueté et bien fermé.

Conseils supplémentaires Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

6.4 Référence à d'autres

rubriques

Informations concernant la manipulation, voir section 7.

Informations concernant les équipements de protection individuelle,

voir section 8.

Informations concernant l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction

d'air appropriée.

Indications pour la

protection contre l'incendie

et l'explosion

Pas de précautions spéciales.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer

séparément les vêtements de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Se laver les mains avant les

pauses et immédiatement après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une

exposition directe au soleil. Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun

Matériau approprié

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour

animaux.

PEhd (polyéthylène haute densité)

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

(CE) No. 1907/2006



 GRATIL

 Version 9 / F
 Date de révision: 27.02.2018

 102000000550
 Date d'impression: 27.02.2018

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	NoCAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Amidosulfuron	120923-37-7	5,5 mg/m3 (TWA)		OES BCS*
Kaolin	1332-58-7	10 mg/m3 (VME)	01 2008	INRS (FR)

^{*}OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se réferer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Veuillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière Caoutchouc nitrile

Taux de perméabilité > 480 min Épaisseur du gant > 0,4 mm Indice de protection Classe 6

Norme Gants de protection conformes à EN

374.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 5.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

(CE) No. 1907/2006



GRATIL 6/11 Version 9/F Date de révision: 27.02.2018 102000000550 Date d'impression: 27.02.2018

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme granulé dispersible dans l'eau

Couleur beige

Odeur faiblement acide

env. 4,7 à 1 % (23 °C) (eau désionisée) pН

Température d'auto-

inflammabilité

> 402 °C

Énergie minimale d'ignition > 1.000 mJLimite d'explosivité, 100 g/m3

inférieure

Indice d'explosion de

poussières Kst

97 barm/s

Classe d'explosibilité de

poussière

St1 (faible à moyenne)

= 2 Substance de référence: Éther=1 Taux d'évaporation

Masse volumique apparente 0,530 - 0,623 g/ml (non tassé)

Hydrosolubilité 710 g/l

dispersable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Amidosulfuron: log Pow: -1,56 à 22 °C à pH 7

Sensibilité aux chocs Pas sensible aux chocs.

Explosivité Non explosif

92/69/CEE, A.14 / OCDE 113

Teneur en poussières pratiquement sans poussières

9.2 Autres informations Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique 140 °C, Vitesse de chauffage : 10 K/min

170 °C, Vitesse de chauffage : 5 K/min, Energie de décomposition: 419

kJ/kg

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

dangereuses

10.3 Possibilité de réactions Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et

de manipulation sont respectées.

(CE) No. 1907/2006



 GRATIL

 Version 9 / F
 Date de révision: 27.02.2018

 102000000550
 Date d'impression: 27.02.2018

10.4 Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat) > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (Rat) > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Toxicité cutanée aiguë DL50 (Rat) > 4.000 mg/kg

Irritation de la peau Pas d'irritation de la peau (Lapin)

Irritation des yeux Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (Lapin)

Sensibilisation Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)

OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Amidosulfuron : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Amidosulfuron : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

Evaluation de la mutagénèse

Amidosulfuron : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Amidosulfuron : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérigène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Amidosulfuron : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Amidosulfuron : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(CE) No. 1907/2006



GRATIL

 Version 9 / F
 Date de révision: 27.02.2018

 102000000550
 Date d'impression: 27.02.2018

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 150 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les

CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 187 mg/l

invertébrés aquatiques Durée d'exposition: 48 h

Toxicité des plantes

aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)) 122 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)) 10,1 µg/l

Taux de croissance; Durée d'exposition: 7 jr

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Amidosulfuron:

Pas rapidement biodégradable

Koc Amidosulfuron: Koc: 36

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Amidosulfuron:

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Amidosulfuron: Mobile dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Amidosulfuron: Cette substance n'est pas considérée comme

persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique

supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant,

après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation

d'incinération.

Emballages contaminés Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service

de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme

EcoDDS pour les produits grand public.

Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des

déchets dangereux.

(CE) No. 1907/2006



GRATIL 9/11 Version 9/F Date de révision: 27.02.2018 102000000550 Date d'impression: 27.02.2018

Code d'élimination des déchets

02 01 08* déchets agrochimiques contenant des substances

dangereuses

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU 3077

14.2 Nom d'expédition des Nations MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

unies L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.

(AMIDOSULFURON MELANGE)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш 14.5 Marque dangereux pour OUI

l'environnement

Code danger 90

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU 3077

14.2 Nom d'expédition des Nations ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

unies N.O.S.

(AMIDOSULFURON MIXTURE)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

9

14.4 Groupe d'emballage Ш 14.5 Polluant marin OUI

IATA

14.1 Numéro ONU 3077

14.2 Nom d'expédition des Nations ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID,

unies N.O.S.

(AMIDOSULFURON MIXTURE)

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

14.4 Groupe d'emballage Ш

14.5 Marque dangereux pour OUI

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de

(CE) No. 1907/2006



 GRATIL

 Version 9 / F
 Date de révision: 27.02.2018

 102000000550
 Date d'impression: 27.02.2018

sécurité, de santé et d'environnement

Information supplémentaire

Classement OMS: III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

Matière solide inflammable.

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	Troon pour los organismos aquanques, entramo use enere merastes a long termer

Abréviations et acronymes

H228

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

voies de navigation intérieure

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par

route

ETA Estimation de la Toxicité Aiguë

No.-CAS Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)

Conc. Concentration

No.-CE Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)

CEx Concentration d'Effet pour X%

EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ELINCS Inventaire européen des substances chimiques notifiées

NE/EN Norme européenne UE Union Européenne

IATA International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association

Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises

dangereuses

IBC International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous

Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques

dangereux en vrac (Recueil IBC)

Clx Concentration d'Inhibition pour X%

IMDG International Maritime Dangerous Goods: Code maritime international des

marchandises dangereuses

CLx Concentration Létale pour X%

DLx Dose Létale pour X%

LOEC/LOEL Concentration/Dose minimale avec effet observé

(CE) No. 1907/2006



 GRATIL

 Version 9 / F
 Date de révision: 27.02.2018

 102000000550
 Date d'impression: 27.02.2018

MARPOL: International Convention for the prevention of marine pollution from ships -

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

N.O.S./N.S.A Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs

NOEC/NOEL Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés.

NOEC/NOEL en anglais.

OCDE Organisation de coopération et de développement économique

RID Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises

dangereuses

TWA Valeur limite de moyenne d'exposition

UN Nations Unies

OMS Organisation mondiale de la Santé

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Section 4 : Premiers Secours. Section 5 : Mesures de lutte contre

l'incendie. Section 7 : Manipulation et Stockage. Section 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle. Section 10. Stabilité et réactivité. Section 11 : Informations toxicologiques sur les STOT (Toxicité spécifique pour certains organes cibles) et CMR

(Cancérigène, Mutagène et Toxique pour la Reproduction).

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.